

Tous les joueurs d'une même équipe devront être inscrits avant le 1 juin 2024 (sous peine de non validation de leur participation). Les sommes dues doivent intégralement être versées avant le début des épreuves pour confirmer l'inscription définitive.

Chaque équipe devra venir avec son cochonnet et ses boules.

Des photos seront prises lors de l'évènement et lors de la remise des prix. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo, merci de le signaler à votre arrivée.

## Règlement concours départemental de pétanque

### Article 1 - Ouverture de la rencontre

Le concours s'adresse exclusivement aux adhérents de Générations Mouvement, à jour de leur cotisation et âgés de 45 ans au minimum dans l'année. La Carte d'adhérent Générations Mouvement des joueurs, en cours de validité, pourra être demandée.

Les équipes doivent être constituées de trois joueurs. Elles peuvent être mixtes, masculines ou féminines. Attention les triplètes mixtes font partie du concours masculin.

Chaque club peut présenter 4 triplètes maxi (féminines, masculines ou mixtes).

### Article 2 - Engagement

Le droit d'enregistrement est fixé chaque année, payable au moment de la première inscription. Le droit d'engagement reste acquis à l'organisation en cas de désistement.

La rencontre est maintenue par temps de pluies ou de grosses averses

### Article 3 - Règles du jeu

Les parties se jouent en 13 points (système AURARD) en 1 h maxi.

La distance de jeu est réglementée entre 6 et 10 mètres du point de lancement du cochonnet. Le cochonnet doit être à une distance de 50 cm de tout obstacle ou limite de terrain.

### Article 4 - Déroulement

Le concours se déroule le matin en deux parties, l'après-midi 3<sup>ème</sup> partie et les finales masculines et féminines en 13 points.

La qualification pour les équipes gagnantes de trois parties, sera faite par un goal-average (nombre de points faits et laisser faire de parties gagnées). En cas d'ex-aequo, le bénéfice ira au plus âgés (moyenne d'âge sur les 3 joueurs)

Aucun remplacement de joueur ne sera accepté en cours de jeu (sauf en cas de malaise ou maladie).

Interdiction de jouer en tongs ou babouches, chaussures fermées obligatoires. Tenue correcte sur le lieu de compétition.

Il n'y a pas de concours individuel féminine. Les équipes masculines et féminines jouent ensemble. Les deux premières équipes féminines dans le classement disputent la finale.

### Article 5 - Récompenses

Les Triplètes gagnantes (féminine et masculine) pourront participer au **concours National**. Les équipes gagnantes ne peuvent participer au concours National deux années consécutives. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, ce sont les équipes arrivées secondes qui pourront aller au concours National. La fédération du Rhône attribuera une aide financière pour le séjour.

Les Triplètes arrivées en second et en troisième pourront participer au concours Régional. La fédération prendra en charge les inscriptions et le repas au concours.

### Article 6 - Litiges

En cas de litige en cours de partie, un arbitre sera présent sur le boulodrome. Les organisateurs et l'arbitre sont qualifiés pour prendre toutes décisions non prévues dans ce présent règlement et pour faire respecter l'éthique de Générations Mouvement. Les contestations ne seront recevables que le jour même du concours.

***Ce concours n'est pas une compétition officielle de la Fédération Française de Pétanque. C'est un concours AMICAL***